

COMMUNE DE LANDAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois Avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Landas, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCKE

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf

ABSENTS EXCUSES : Marie-Line LESTIENNE, Myriam ZAMPIERI ET Christophe MONDOU qui ont respectivement donné procuration à Jean-Michel RIDON, Patrick DELCROIX et Monique HUBAUT.

Le Maire propose le secrétariat de séance à Tiphonie DEPINOY qui l'accepte, proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion du 06 Mars 2017 est signé sans observation.

INSTALLATION DE Monsieur François DUPIRE DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Christine TESTART, Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement. Conformément à l'article L270 du Code Electoral qui stipule que le candidat, venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste et dont le siège devient vacant.

Monsieur François DUPIRE, remplissant les conditions ci-dessus, a été invité à la présente réunion du Conseil Municipal en lui proposant ce poste vacant.

Monsieur François DUPIRE a répondu favorablement à cette invitation en acceptant le poste de Conseiller Municipal et a donc été installé dans ses fonctions.

Le Tableau des Conseillers Municipaux est donc modifié comme suit :

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Population Municipale totale: 2 427

Effectif légal: 19

Nombre d'Adjoints: 5

N° d'Ordre	NOM ET PRENOM des Conseillers Municipaux	Fonction	Sexe	Profession	Date et Lieu de Naissance	Date de l'Election	Nombre de Suffrages Obtenus
1	FRANCKE Jean-Paul	Maire	M	Ancien Doyen de la Faculté de Médecine retraité	27/02/1943 à Charleville	29/03/2014	708
2	HUBAUT-LORT-HOIR Monique	1 ^{re} Adjt	F	Ecconômiste de la Construction	07/02/1970 à Montauban	29/03/2014	708
3	CLIQUET Daniel	2 ^{me} Adjt	M	Ingénieur Maître d'Œuvre retraité	21/10/1947 à Q.Jaroulole	29/03/2014	708
4	FERVAUT GRAVELINE Véronique	3 ^{me} Adjt	F	Professeur des Ecoles	14/11/1970 à Lille	29/03/2014	708
5	DELCROIX Patrick	4 ^{me} Adjt	M	Technicien SAV Rurcautique retraité	07/04/1951 à Fresnes/Escaut	29/03/2014	708
6	DESCAMPS-DESOTTE JX Christelle	5 ^{me} Adjt	F	Assistante Maternelle	03/06/1970 à Somain	29/03/2014	708
7	ZAVILLI Myrithine	CM	F	Resp Communication Telecom	30/04/1952 à Waatre es	29/03/2014	708
8	RIDON Jean Michel	CM	M	Informaticien	04/12/1955 à Landas	29/03/2014	708
9	LESTIENNE-DETVERNIER Marie-Line	CM	F	Comptable Ets: Francis ou Sang	27/08/1959 à Nomain	29/03/2014	708
10	DANSETTE Eric	CM	M	Directeur Chaire Métier et Artisanat	25/10/1963 à L'He	29/03/2014	708
11	MONDOU Christophe	CM	M	Maître de Conférence Univ Lille2	21/12/1965 à Marseille	29/03/2014	708
12	LORTHOIR Marcel	CM	M	Technicien Pnal Conseil Général Chef Cuisinier Collège	17/05/1968 à Montauban	29/03/2014	708
13	MOLLET-CAMBRAI Denroché	CM	F	Cadre Commerciale	07/02/1977 à Combral	29/03/2014	708
14	DUPUY Françoise	CM	F	Préparatrice en pharmacie	13/09/1984 à Lille	29/03/2014	708
15	DUCHATEAU Bernard	CM	M	Directeur de Collège retraité	27/12/1948 à Landas	25/03/2014	628
16	DAUCHY Jean Louis	CM	M	Responsable relations extérieures en communications	01/01/1959 à Landas	25/03/2014	628
17	LECOEUVRE Dominique	CM	F	Administrative de puériculture	18/10/1959 à Landas	29/03/2014	628
18	DUBUS Brigitte	CM	F	Médecin neurologue retraitée	10/10/1948 à Douai	26/09/2016	708
19	DUPARF François	CM	M	Retraité Agricole	15/11/1940 à Landas	03/09/2017	628

NOTA: La qualification électorale des candidats est indiquée dans les articles R 2214 et R 222-11 du Code des Collectivités Territoriales. Des suppléments électoraux ont été attribués à la commune de Landas en vertu de la loi n° 2013-1256 du 22 décembre 2013 relative à la réforme des collectivités territoriales. Une copie de ces suppléments a été déposée à la mairie de Landas. Une copie de ces suppléments a été déposée à la mairie de Landas.



J. P. DUBUS

Monsieur François DUPIRE a émis le souhait de faire partie de la Commission 2 « Patrimoine, Travaux, Voirie, Assainissement – Personnel ».

De ce fait, et conformément à l'article L2121-22 du Code des Collectivités Territoriales, les Commissions définies lors de la réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2014 sont modifiées comme suit

Commission 1 – Finances, Urbanisme, Cadre de vie, Tissu local, Appels d'Offres

Monique HUBAUT.

Membres : Jean-Michel RIDON, Eric DANSETTE, Marie-Line LESTIENNE, Christophe MONDOU, Daniel CLIQUET, Bernard DUCHATEAU et Jean-Louis DAUCHY.

Commission 2 – Patrimoine, Travaux, Voirie, Assainissement - Personnel

Daniel CLIQUET.

Membres : Jean-Michel RIDON, Brigitte DUBUS, Eric DANSETTE, Monique HUBAUT et François DUPIRE.

Commission 3 – Education, Ecoles, Périscolaire – Culture – Conseil Municipal des Enfants et Adolescents – Communication et Information

Véronique FERMAUT.

Membres : Tiphane DEPINOY, Dorothee MOLLET, Myriam ZAMPIERI et Marie-Line LESTIENNE.

Commission 4 – Actions sociales – Solidarité (santé, prévention, handicap), Séniors – Sécurité Citoyenneté – Accueil nouveaux habitants

Patrick DELCROIX.

Membres : Dorothee MOLLET, Marcel LORTHIOIR, Myriam ZAMPIERI, Marie-Line LESTIENNE, et Brigitte DUBUS

Commission 5 – Vie associative – Fêtes – Cérémonies - Sports

Christelle DESCAMPS.

Membres : Tiphane DEPINOY, Marcel LORTHIOIR, Christophe MONDOU et Véronique FERMAUT.

031/17 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Comme il est d'usage, après la présentation du Compte Administratif de 2016, M. le Maire quitte la salle de vote, la présidence de l'assemblée étant confiée, avec l'accord unanime de celle-ci, à Madame Monique HUBAUT, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean-Paul FRANCKE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par un vote à main levée, 14 voix pour et 4 contre (Mme LECOEVRE, MM. DUCHATEAU, DAUCHY et DUPIRE)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
résultats reportés		593 474,36 €	64 057,31 €		64 057,31 €	593 474,36 €
Opérations Exerc.	1 043 098,25 €	1 294 935,34 €	427 242,46 €	263 498,32 €	1470 340,71 €	1 558 433,66 €
TOTAUX	1 043 098,25 €	1 888 409,70 €	491 299,77 €	263 498,32 €	1534 398,02 €	2 151 908,02 €
Résultats de Clôture	- €	845 311,45 €	227 801,45 €	- €	227 801,45 €	845 311,45 €
Restes à Réaliser	- €	- €	256 329,91 €	378 000,00 €	256 329,91 €	378 000,00 €
TOTAUX CUMULES	- €	845 311,45 €	484 131,36 €	378 000,00 €	484 131,36 €	1 223 311,45 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	845 311,45 €	106 131,36 €	- €	- €	739 180,09 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus.

032/17 : COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal par un vote unanime à main levée,

➤ Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

➤ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

033/17 : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2016 lequel fait apparaître les résultats suivants :

***INVESTISSEMENT :**

DEFICIT DE FINANCEMENT DE CLOTURE 2016 :	-	227.801,45€
ETAT DES RESTES A REALISER (RECETTES – DEPENSES) :	+	121.670,09€

SOIT UN BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE : - **106.131,36€**

***FONCTIONNEMENT :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016	+	845.311,45€
---------------------------------	---	--------------------

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide d'affecter au compte R1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 106.131,36€. Le solde, soit 739.180,09€, étant reporté au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté). Ces sommes, ainsi que le déficit d'investissement de 2016 constaté au compte D001 pour 227.801,45€, figurent au Budget Primitif de 2017.

034/17 : TAUX D'IMPOSITIONS 2017

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote à main levée,

Décide, à l'unanimité,

De ne pas augmenter les taux communaux des taxes d'habitation et des taxes foncières « bâti » et « non bâti », et donc de retenir pour l'année 2017 les taux suivants :

Taxe d'habitation	14.82%
Taxe foncière « bâti »	15.06%
Taxe foncière « non bâti »	57.78%

035/17 : SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES JEAN MACE POUR 2017

Chaque année, Le Conseil Municipal prend en charge les fournitures scolaires de l'école Jean MACE dans la limite de 33 € par élève. Il convient de revoter le montant de cette prise en charge pour 2017.

Le nombre total d'élèves inscrits à l'école publique Jean Macé à la rentrée scolaire de septembre 2016 s'élève à 120 (liste arrêtée par la directrice de l'école publique).

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les fournitures scolaires de l'école publique dans la limite de 3 960 € (soit 33 € x 120 élèves).

Les crédits seront inscrits au compte 6067 du Budget Primitif 2017.

036/17 : SUBVENTION CANTINE 2017 POUR LE GROUPE SCOLAIRE PRIVE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 juin 2011 et la convention passée avec les écoles Saint Joseph et Sainte Bernadette de LANDAS en 2011 à l'effet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de cantine des écoles privées sous contrat,

Après délibération et par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 21 200 € la subvention annuelle 2017 pour la cantine des écoles privées Saint Joseph et Sainte Bernadette.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2017.

037/17 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 POUR LE GROUPE SCOLAIRE PRIVE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 juin 2011 et la convention passée avec les écoles Saint Joseph et Sainte Bernadette de LANDAS en 2011 à l'effet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat,

Après délibération et par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 419.77 € la dotation annuelle de fonctionnement 2017 pour chaque élève landasien inscrit aux écoles privées, soit une dotation totale de 42 397 € (basée sur un nombre d'élèves Landasiens de 101).

Cette somme sera virée en deux acomptes, un premier acompte dès que la présente sera rendue exécutoire et un second acompte en septembre 2017.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2017

038/17 : SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote à main levée, Monsieur Patrick DELCROIX ne prenant pas part au vote du fait de sa fonction de président de l'association « Comité des Aînés », décide D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Nos jardins de campagne	200 €
Association des anciens combattants (UNC)	300 €
Club artistique landasien	250 €
Club de l'amitié	360 €
Ape école publique (subvention musique)	500 €
Garderie Ecole J. MACE – Amicale Laïque	1 323 €
Musicale de Landas (versement en deux fois : 2 500 € et 1 500 €)	4 000 €
Olympique landasien	11 500 €
Ogepc cantine	21 200 €
Ogepc fonctionnement écoles privées	42 397 €
Comité des aînés	11 500 €
L'Atelier	2 500 €
Vitaform	500 €
C'est le pied	150 €
Land'animation	3 000 €
OCCE Jean Macé subvention pédagogique (22 élèves * 23 €)	506 €
OGEPSC subvention pédagogique (25 élèves *23 €)	575 €
Les Embryons	300 €
La landasienne (ECLA)	500 €
APEL	1 200 €
COOP € (600 € + 600 € de subvention exceptionnelle)	1 200 €
Société Historique du Pays de Pévèle (délibération du 6 mars 2017)	50 €
Association des Paralysés de France (délibération du 6 mars 2017)	307 €
ASL (Association Santé Landas)	200 €
Provisions	5 482 €
	110 000 €

Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2017.

039/17 : ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu l'Article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'Article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales ...) les Agences Départementales...* »,

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord » au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'Agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune de Landas d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide :

- D'Adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- D'Approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence, dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'Approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune,
- De désigner Monsieur Jean-Paul FRANCKE comme représentant titulaire à l'Agence et Monsieur Daniel CLIQUET comme son représentant suppléant.

040/17 : BUDGET PRIMITIF 2017

M. le Président détaille le Budget Primitif de 2017, dont chacun a reçu un exemplaire. Celui-ci se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	465 200,00 €	Atténuation de Charges	25 000,00 €
Charges de Personnel	395 700,00 €	Produits des Services	46 632,57 €
Atténuation de Produit	18 459,92 €	Impôts et Taxes	730 156,00 €
Autres charges de Gestion Courante	254 840,58 €	Dotations et Participations	428 105,00 €
Charges Financières	62 334,00 €	Autres Produits de gestion Courante	21 270,00 €
Charges Exceptionnelles	593 979,81 €	Immobilisation corporelles	14 000,00 €
Dotations aux amortissements	666,52 €	Produits Exceptionnels	1,00 €
Virement à la Sect ^o d'investissement	213 163,83 €	Excédent antérieur reporté	739 180,09 €
	2 004 344,66 €		2 004 344,66 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'Emprunts	175 031,55 €	Dotations, Fonds divers, Réserves	108 000,00 €
Opération N°13: EGLISE	481 620,69 €	Subventions d'Investissement	488 221,00 €
Opération N°17: SALLE Polyvalente	759,60 €	Produit des Cessions d'Immob.	338 000,00 €
Opération N°18: VESTIAIRES FOOT	3 323,42 €	Immobilisations corporelles	14 130,00 €
Opération N°21/ Construction Nv Mairie	25 000,00 €	Frais de documents d'Urbanisme	666,52 €
Opération N°33: Equipement Nv Mairie	2 435,40 €	Virement sect. de Fonctionnement	213 163,83 €
Opération N°37: MEDIATHEQUE	90 180,00 €	Opérations d'Ordre	162 207,09 €
Opération N°10002: MAIRIE	40 316,04 €		
Opération N°10007: TRAVAUX VOIRIES	73 614,00 €		
Opération N°10008: ECOLES	116 221,56 €		
Opération N°10009: CIMETIERE	15 009,00 €		
OPERATION D'ORDRE	179 207,09 €	Affectation du Résultat 2016 (1068)	106 131,36 €
Déficit antérieur reporté	227 801,45 €		
	1 430 519,80 €		1 430 519,80 €

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal adopte ce budget primitif de 2017 tel que présenté.

041/17 : MISSION CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un bureau de contrôle technique dans le cadre des futurs travaux de construction de la Médiathèque.

Une consultation de 4 entreprises a été réalisée et 3 d'entre-elles ont remis une offre :

- Ets DEKRA : pour un montant total de 6 300,00€HT,
- Ets BUREAU VERITAS : pour un montant total de 3 880,00€HT,
- Ets APAVE : pour un montant total de 6 580,00€HT.

Compte tenu des résultats ci-dessus, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle des Ets BUREAU VERITAS pour un montant de 3 880,00€HT.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette mission.

042/17 : MISSION COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un bureau chargé de la mission « CSPS » (Contrôle, Sécurité, Protection et Santé) dans le cadre des futurs travaux de construction de la Médiathèque.

Une consultation de 4 entreprises a été réalisée et 3 d'entre-elles ont remis une offre :

- Ets APAVE : pour un montant total de 5 508,00€HT,
- Ets DEKRA : pour un montant total de 3 360,00€HT,
- Ets BUREAU VERITAS : pour un montant total de 3 240,00€HT.

Compte tenu des résultats ci-dessus, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle des Ets BUREAU VERITAS pour un montant de 3 240,00€HT.

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette mission.

043/17 : RESERVE PARLEMENTAIRE DE DOMINIQUE BAILLY

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 DE M. BAILLY, SENATEUR.
Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire public Jean Macé (fenêtres) – 1^{ère} tranche « école maternelle (façade principale + façade arrière dortoir seul) » et tranche conditionnelle 1 « école maternelle (façade arrière hors dortoir) »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire public Jean Macé - 1^{ère} tranche et tranche conditionnelle. Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 81 447.50 € HT.

Considérant que le projet est éligible au financement prévu dans l'enveloppe « Réserve Parlementaire 2017 », de M. Dominique BAILLY, Sénateur, il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de cette aide parlementaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire public Jean Macé 1^{ère} tranche et tranche conditionnelle 1,
- Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Dominique BAILLY, Sénateur,
- Approuve le plan de financement présenté comme suit :

Montant hors taxes de l'opération :	81 447.50 €
Demande Subv Villages et Bourgs (15,22%)	12 399.00 €
DETR (40%)	32 579.00 €
Réserve Parlementaire	20 000,00€
Autofinancement	16 289.50 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à ce projet,
- Accepte de ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier de subvention ne soit déclaré complet par la section des subventions du Ministère de l'Intérieur,
- Inscrit la part communale restant à charge en budget d'investissement sur la ligne 2188-10008 au titre de l'année 2017.

044/17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS

Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire public Jean Macé (fenêtres) – 1^{ère} tranche « école maternelle (façade principale + façade arrière dortoir seul) » et tranche conditionnelle 1 « école maternelle (façade arrière hors dortoir) »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire public Jean Macé - 1^{ère} tranche et tranche conditionnelle. Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 81 447.50 € HT.

Considérant que le projet est éligible au financement prévu dans l'enveloppe « Villages et Bourgs prog 2017 », il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de cette aide départementale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire public Jean Macé 1^{ère} tranche et tranche conditionnelle 1,
- Sollicite pour ce projet une subvention dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs programme 2017,
- Dit que le financement sera assuré comme suit :

Montant hors taxes de l'opération :	81 447.50 €
Demande Subv Villages et Bourgs (15,22%)	12 399.00 €
DETR (40%)	32 579.00 €
Réserve Parlementaire	20 000,00€
Autofinancement	16 289.50 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

045/17 : AMENDES DE POLICE 2016

Vu la répartition par le Conseil Général du Nord du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants,

Le Conseil Municipal, poursuivant l'effort consenti depuis quelques années en matière de sécurité routière et de sécurité des piétons,

Après délibération et par un vote unanime à main levée,

Décide

- La mise en sécurité par la création d'un mini giratoire du flux de véhicules circulant depuis la résidence du Clos Amaury, de l'école Sainte Bernadette, du Huitième Jour et du parking de la salle polyvalente
- de solliciter du département l'octroi d'une subvention
- de s'engager à réaliser les travaux en 2017 après l'obtention de l'accord
- d'Autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette subvention

Le montant total des travaux est estimé à 50 039 € HT.

046/17 : AMENDES DE POLICE 2014-1

Vu la répartition par le Conseil Général du Nord du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants,

Le Conseil Municipal, poursuivant l'effort consenti depuis quelques années en matière de sécurité routière, de sécurité des piétons et tout particulièrement celle des enfants scolarisés,

Après délibération et à l'unanimité,

Décide

- La mise en sécurité des déplacements sur au carrefour de la RD126A et de l'accès à la salle polyvalente, à l'école privée Sainte Bernadette et au foyer du Huitième Jour
- de solliciter du département l'octroi d'une subvention
- de s'engager à réaliser les travaux en 2015 après l'obtention de l'accord
- d'Autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette subvention

Le montant total des travaux est estimé à 19 488 € HT.

047/17 : AMENDES DE POLICE 2014-2.

Vu la répartition par le Conseil Général du Nord du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants,

Le Conseil Municipal, poursuivant l'effort consenti depuis quelques années en matière de sécurité routière, de sécurité des piétons et tout particulièrement celle des enfants scolarisés,

Après délibération et à l'unanimité,

Décide

- La mise en sécurité des déplacements sur trottoirs aux abords du groupe scolaire Jean Macé, place Roger Salengro, et rue du Général de gaulle (RD126A)
- de solliciter du département l'octroi d'une subvention
- de s'engager à réaliser les travaux en 2015 après l'obtention de l'accord
- d'Autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette subvention

Le montant total des travaux est estimé à 31 461 € HT.

048/17 : AMENDES DE POLICE 2013

Vu la répartition par le Conseil Général du Nord du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants,

Le Conseil Municipal, poursuivant l'effort consenti depuis quelques années en matière de sécurité routière, de sécurité des piétons et tout particulièrement celle des enfants scolarisés,

Après délibération et à l'unanimité,

Décide

- la pose de barrières de protection sur la RD126A rue du Général de Gaulle, et sur la D126 rue du Maréchal Leclerc, empêchant les voitures de stationner afin de sécuriser les enfants des groupes scolaires Jean Macé et Sainte Bernadette Saint Joseph
- de solliciter du département l'octroi d'une subvention
- de s'engager à réaliser les travaux en 2015 après l'obtention de l'accord
- d'Autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette subvention

Le montant total des travaux est estimé à 22 255 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00